

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n°10-2026

Approuvant le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331-8, R331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2025 relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, modifié par arrêtés préfectoraux des 7 février 2022 et 11 janvier 2023, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Considérant la note de l'ordonnateur et les tableaux budgétaires qui s'y rattachent ; annexés dans le dossier de séance ;

Considérant la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence et en présentiel ;

Suite à l'exposé en séance et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 96,59 ETPT dont 81,60 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 14,99 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 10 950 684,02 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 6 848 600,00 € en personnel
 - 2 087 430,57 € en fonctionnement
 - 257 666,00 € en intervention
 - 1 756 987,45 € en investissement
- 11 591 540,42 € de crédits de paiement dont :
 - 6 848 600,00 € en personnel
 - 2 326 796,93 € en fonctionnement
 - 200 000,00 € en intervention
 - 2 216 143,49 € en investissement
- 11 061 994,06 € de prévisions de recettes
- - 529 546,36 € de solde budgétaire

Article 2 : le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 529 546,26 € de variation de trésorerie
- 13 138,40 € de résultat patrimonial
- 353 138,40 € de capacité d'autofinancement
- - 452 789,81 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

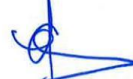
A Valberg, le 7 juillet 2026

Le président
du conseil d'administration



Charles Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU